

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
06 juillet 2026**

Nombre de Conseillers : 19 **L'an deux mille vingt-six, le 06 juillet, le Conseil Municipal**
Présents : 14 **dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire publique, à la Mairie, salle du**
Votants : 18 **Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Fourquet, Maire.**
Date de convocation du Conseil Municipal : 02 juillet 2026

Etaient présents : Monsieur FOURQUET Guillaume, Monsieur GUERIN Philippe, Madame DUBECQ Anne-Sophie, Monsieur COUFFINHAL Jean-Paul, Monsieur TUREK Gerhard, Madame CHARRIN Isabelle, Madame MARCEROU Lénéaïc, Monsieur ALBENTOSA Jean-Louis, Madame MULLER Cécile, Madame NEEL Anne-Charlotte, Monsieur ARLA Beñat, Madame BELASCAIN Aurelie, Monsieur DESCAMPS Didier, Madame RIBEIRO Diane.

Excusés : Madame LESNE Delphine (donne pouvoir à Madame CHARRIN Isabelle), Monsieur LINGRAND Beñat (donne pouvoir à Monsieur GUERIN Philippe), Madame MARTIN Paola (donne pouvoir à Madame MARCEROU Lénéaïc), Monsieur BARNECHE Jokin (donne pouvoir à Madame DUBECQ Anne-Sophie)

Secrétaire de séance : Madame DUBECQ Anne-Sophie

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

DCM 2026-31 : INSTAURATION D'UNE MUTUELLE COMMUNALE

Il est présenté la Mutuelle Communale, mutuelle à destination de l'ensemble des administrés de la Commune, par la mise en place d'une plateforme de complémentaire santé via l'association MUT'COM.

Ainsi, il est mis en place une grille de prestations adaptées au libre choix de l'administré, afin qu'il bénéficie d'une couverture santé adaptée à sa situation et ajustée à celle-ci.

La souscription du contrat ne donne pas lieu à une sélection médicale et à l'établissement d'un questionnaire de santé, l'administré n'effectue pas d'avance d'argent, grâce à la carte du tiers payant, et aucune condition d'âge n'est requise.

La Mutuelle Communale est donc ajustée aux besoins profonds des administrés, privés d'une couverture complémentaire santé ou couverts à minima, désireux de pouvoir efficacement bénéficier de l'accès aux soins et à une meilleure santé.

Le conseil municipal n'apporte aucun financement pour le fonctionnement de la mutuelle ou pour les contrats individuels souscrits.

Une convention proposée avec MutCom sera proposée jusqu'au 31/12/2027 et pourra être renouvelée annuellement par tacite reconduction.

Vu la proposition de l'association MUT'COM pour l'accès aux soins pour tous et l'amélioration du pouvoir d'achat de ses adhérents,

Le conseil municipal décide à l'UNANIMITE de :

- **ARTICLE 1^{er} : ACCORDER** à l'association MUT'COM l'autorisation de proposer aux administrés de la commune d'Arbonne les services de la Mutuelle Communale ;
- **ARTICLE 2 : AUTORISER** la mise en place d'un plan d'information afin d'informer les habitants de la Commune de la possibilité de souscrire à la Mutuelle Communale

- **ARTICLE 3 : AUTORISER** Monsieur le Maire à signer (annexe) et tous les documents afférents permettant la bonne réalisation de ce partenariat

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Arbonne, le 06/07/2026

Monsieur le Maire
Guillaume FOURQUET

